



FICHE D'INSCRIPTION 2022-2023

14 rue Thiers, 95300 PONTOISE Tel : 01.30.75.94.09
studio14pontoise@gmail.com www.lestudio14.com

NOM et PRENOM du participant :

DATE DE NAISSANCE :

NOM et PRENOM du responsable légal :

ADRESSE :

VILLE : CP :

TEL : TEL en cas d'urgence :

ADRESSE MAIL (en majuscules):

COURS	HORAIRE	CHOIX (Cochez)
Eveil Comédie Musicale 4-6 ans	Samedi 11h-11h45 (Maëlle)	
Eveil Comédie Musicale 4-6 ans	Samedi 11h45-12h30 (Maëlle)	
Théâtre musical 5-7 ans	Samedi 9h30-11h (Mélanie + Maëlle)	
Théâtre musical 7-10 ans	Mercredi 16h30-18h (Sandrine)	
Comédie Musicale 8-11 ans	Mercredi 13h-16h15 (Sophie + Jack)	
Comédie Musicale 12-15 ans	Samedi 13h30 – 16h45 (Sophie + Jack)	
Comédie Musicale 15-18 ans	Samedi 13h30 – 16h45 (Sophie + Jack)	
Comédie Musicale adultes	Jeudi 19h30 – 22h30 (Delphine + Jack)	
Théâtre 7-10 ans	Samedi 10h30-12h (Mélanie)	
Théâtre 11-15 ans	Mercredi 18h-19h30 (Delphine)	
Théâtre Adultes	Mardi 20h-22h30 (Nedjoi)	
Collectif Guitare (4 élèves)	Vendredi 18h15 -18h45 (Maëlle)	
Cours individuels Piano	Sur demande (Maëlle)	
Couture et paillettes (initiation)	Mercredi 20h-22h (Stéphanie)	
Couture et paillettes (perf)	Dimanche 9h-11h (Stéphanie)	

COMMENTAIRE (ou demande attestation de paiement) :

TAILLE T-SHIRT :

Pièces à fournir : Bulletin d'inscription – 1 photo d'identité
1, 2 ou 3 chèques (ordre : Studio 14) pour règlement de la cotisation annuelle
(Mettre le nom de l'élève au dos du chèque) **Le prix indiqué tient compte de l'adhésion annuelle de 10 euros.**

		Paiement en 2x	Paiement en 3x
Tarifs cours collectifs :			
Eveil musical (45 min) 4-6 ans :	160€	80,80	50,50,60
Théâtre musical (1h30) 5-7 et 7-10 ans :	240€	120,120	80, 80, 80
Théâtre 7-10 et 11-15 ans (1h30) :	240€	120,120	80,80, 80
Théâtre Adultes (2h30) :	310€	155,155	100,100,110
Comédie Musicale 8-11,12-15,15-18 et adultes :	350€	175, 175	120,120, 110
Collectif Guitare :	250€	125,125	80,80,90
Couture et Paillettes (année complète) :	280€	140,140	90,90,100
Couture et paillettes (carte de 10 séances) :	70€		
Tarifs cours individuels :			
Cours de piano individuel :	580€	290,290	190,190,
Cours de chant individuel – 5 cours de 30mn :	95€	-	-

Le tarif des cours collectifs de comédie musicale inclut un t-Shirt du Studio offert à chaque adhérent.

- Les cours pourront être suivis et l'inscription sera définitive à la réception du dossier complet.
- Début des cours semaine du 19/09/22, arrêt des cours le 17/06/23. 31 semaines de cours.
- Après le 1^{er} cours d'essai (semaine du 19/09), l'adhésion ne sera plus remboursable.
- Remise fratrie (à partir du deuxième inscrit de la même famille): 10% à partir de la deuxième adhésion.



REGLEMENT INTERIEUR DES ATELIERS 2022 – 2023

Le Studio 14 est une Association loi 1901 dont l'objet est la proposition de cours de théâtre, chant, comédie musicale et toutes activités autour de la pratique théâtrale.

INSCRIPTION :

L'inscription est formalisée par la remise de la fiche d'inscription intégralement remplie, d'une photo d'identité, d'un paiement (chèque ou espèce) au titre de l'adhésion annuelle (10€ en 2023), et d'un paiement (chèque ou espèce, en 1 à 3 fois pour les chèques) au titre de la cotisation. Les chèques sont établis à l'ordre du STUDIO 14, et datés du jour d'émission.

ENCAISSEMENT DES CHEQUES :

Les chèques sont encaissés en octobre. En cas de paiement en plusieurs fois de la cotisation, le deuxième encaissement aura lieu en décembre, et le troisième encaissement en mars.

HORAIRES et PRESENCES :

Les horaires des cours sont indiqués à chaque participant en début d'année. Pour le bon fonctionnement des ateliers, il est préférable de se présenter 5mn avant le début et d'être présent à chaque cours. En cas d'absence, il conviendra de prévenir l'intervenant au préalable.

A partir de 4 absences consécutives non justifiées ou prévenues, le Studio 14 se réserve le droit de ne plus accepter l'élève au sein du cours, sans que cela ne puisse donner lieu à un remboursement.

ABSENCE DE L'INTERVENANT :

En cas d'absence de l'intervenant, le cours pourra être pris en charge par un autre intervenant ou être annulé. L'ensemble des élèves seront prévenus dans les meilleurs délais. En cas de cours annulé, celui-ci sera reprogrammé en accord avec les participants.

PARTICIPANTS MINEURS :

Les élèves mineurs seront sous la responsabilité du Studio 14 et de son intervenant pendant la durée des cours. En début d'année, il pourra être demandé aux responsables légaux d'indiquer si l'enfant peut quitter le cours seul ou accompagné, et le cas échéant par quel(s) accompagnant(s). Dans le cas où un enfant doit repartir obligatoirement accompagné, et si l'accompagnant ne s'est pas présenté et n'est pas joignable, l'intervenant sera en droit de contacter le commissariat.

LOCAUX et MATERIELS :

Les participants s'engagent à respecter les locaux de répétition du Studio 14, ainsi que le matériel de sonorisation, accessoires, et costumes mis à leur disposition. Toute détérioration volontaire fera l'objet d'une refacturation.

ARRÊT EN COURS D'ANNEE :

Tout arrêt d'un atelier en cours d'année du seul fait du STUDIO 14 fera l'objet d'un remboursement de la cotisation au prorata des cours restant dus.

Tout arrêt en cours d'année du fait d'un participant ne pourra donner lieu à aucun remboursement au-delà du 10 octobre. Toutefois, certaines circonstances exceptionnelles pourront être considérées (maladie, déménagement) afin d'envisager un remboursement au prorata des cours restant dus. Il conviendra dans ce cas d'informer par écrit (courrier ou mail) le Studio 14 de tout arrêt, au maximum 7 jours après le premier cours manqué, en prenant soin de joindre un justificatif. Le Studio 14 se réserve le droit d'accorder ou non le remboursement demandé.

Le prorata des cours restant dus est calculé au trimestre entier. Ex : arrêt en novembre = 2 trimestres remboursés / arrêt en février = 1 trimestre entier restant et remboursé / arrêt en avril = pas de remboursement.

Les adhésions ne sont en aucun cas remboursables.

SPECTACLE DE FIN D'ANNEE :

Chaque atelier se produira sur scène dans le cadre d'un spectacle de fin d'année. S'agissant d'une visée collective, la présence de chaque participant sera indispensable à l'aboutissement de ce projet. La date de ce spectacle sera communiquée à chacun dans les meilleurs délais.

EXERCICE DU DROIT A L'IMAGE :

Lors des ateliers et du spectacle de fin d'année, des photos et vidéos pourront être prises afin d'alimenter les supports de communication de l'association. Vous pouvez vous opposer à l'utilisation de ces images en nous le signalant :

studio14pontoise@gmail.com.

DONNEES PERSONNELLES :

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique, sont destinées au secrétariat de l'association et nous pouvons les utiliser dans le cadre de nos communications vous étant destinées. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au studio 14 : studio14pontoise@gmail.com.

J'ai lu et j'accepte le règlement intérieur de l'Association STUDIO 14.

DATE :

SIGNATURE (lu et approuvé)

STUDIO 14

Autorisation de droit à l'image (Mineur) - 2022/2023

Bonjour,

Vous / Votre enfant êtes inscrit au STUDIO 14.

Pour plusieurs communications qui pourront avoir lieu tout au long de l'année, nous vous demandons de bien vouloir signer, si vous en êtes d'accord, l'autorisation de droit à l'image ci-dessous. Si vous êtes plusieurs inscrits d'une même famille, il nous faudra une autorisation par personne.

Cordialement,

LE STUDIO 14

Autorisation de diffusion de photographies d'un enfant mineur¹

Je soussigné(e) en qualité de père / mère* de mon enfant (nom et prénom)
..... autorise par la présente le Studio 14, Association loi 1901, à diffuser les photographies prises lors des activités de répétition et de représentation pendant l'année 2022-23 sur lesquelles figure mon fils / ma fille*.

(* Rayer la mention inutile)

Autorisation de diffusion de photographies d'un adulte majeur¹

Je soussigné(e) élève du Studio 14, autorise par la présente le Studio 14, Association loi 1901, à diffuser les photographies prises lors des activités de répétition et de représentation pendant l'année 2022-23 sur lesquelles je figure.

(* Rayer la mention inutile)

Cette autorisation est valable :

- Pour le site internet du Studio 14 et sa page Facebook ;
- Pour les supports de communications imprimés (affiches, prospectus, PLV ...)
- Pour les supports de communications en amont des spectacles (affiches, billetterie, programme, enregistrement et diffusion audio et vidéo des spectacles) ;
- Pour tout reportage dans la presse locale, régionale, ou nationale et les déclinaisons digitales de chaque support.

Les légendes ou commentaires ne porteront pas atteinte à ma vie privée / la vie privée de mon enfant.

Cette autorisation est valable pour une durée indéterminée et pourra être révoquée à tout moment. La présente autorisation est incessible.

Fait à le

Signature de l'élève ou de ses représentant(s) légal(-aux)

Autorisation de déplacement d'un enfant mineur¹

Je soussigné(e) en qualité de père / mère* de mon enfant (nom et prénom)
..... autorise par la présente celui-ci à se déplacer à pieds sur la voie publique entre le Studio 14, situé au 14 rue Thiers, Pontoise, et une salle municipale située à Pontoise, sous la surveillance d'un des professeur du Studio 14.

(* Rayer la mention inutile)
